

# Inscriptions: suite. Sans doute pas fin...

Cinq mois après la première mise en œuvre du décret "inscription", où en sommes-nous? À la suite des importantes difficultés engendrées par le nouveau dispositif, le gouvernement de la Communauté française a décidé de procéder à des aménagements.

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) vient, quant à lui, d'effectuer une large enquête auprès des membres de son Assemblée générale, d'une part, et d'autre part, auprès des directeurs de l'enseignement fondamental afin de compléter les informations obtenues dès novembre 2007 de leurs collègues du secondaire. Ce niveau d'enseignement n'est, en effet, pas le seul concerné par la question, notamment en raison du système de conventions mis en place. Quels enseignements peut-on tirer de cette enquête, dont on trouvera les résultats dans les pages suivantes?

## INSCRIPTIONS PAR INTERNET

Cette possibilité évoquée par Marie ARENA est quasi unanimement rejetée en ce qu'elle pose la question de l'égalité d'accès des familles à ce média, et parce qu'elle constitue un obstacle au nécessaire dialogue entre l'école et la famille au moment déterminant de l'inscription. On peut d'ailleurs penser que cette hypothèse, comme tout autre dispositif de gestion centralisée des inscriptions, enfreindrait les principes de liberté d'enseignement et de libre choix des parents, tels qu'ils sont reconnus par la Constitution.

## CONVENTIONS

Les réactions aux différents scénarios envisagés montrent qu'il n'existe pas de solution miracle qui recueillerait tous les suffrages. Néanmoins, l'hypothèse de M. ARENA - zéro ou une convention et, éventuellement, une deuxième - est celle qui apparaît la plus inacceptable. Les deux autres hypothèses - plusieurs conventions ou pas de convention du tout - ont un taux d'acceptabilité situé entre 70 et 80%, mais on observe qu'un quart des directeurs (et principalement ceux des écoles de grande taille) considèrent que l'absence de toute convention "ne convient pas du tout".

Par rapport à la solution envisagée par le gouvernement, on serait donc tenté de faire un pas de plus ou un pas de moins: soit permettre à toutes les écoles de rentrer dans le système des conventions, soit réduire les inconvénients liés à l'existence des conventions et, en particulier, le risque majeur d'introduire dans l'enseignement fondamental le principe de ségrégation entre les écoles selon qu'elles seraient ou non conventionnées avec une école secondaire.

## SUBVENTIONNEMENT DIFFÉRENCIÉ

Autre mesure annoncée, l'augmentation de l'encadrement différencié en fonction du public scolarisé. À la question de savoir quelle affectation privilégier dans le cadre de moyens supplémentaires, les directeurs du fondamental se prononcent en faveur d'un accroissement du nombre d'enseignants (36,5%), mais davantage encore (52,5%) en faveur d'une augmentation d'autres formes d'encadrement (éducateurs, aide aux directions...).

Ces différents résultats seront intégrés aux données précédemment recueillies et alimenteront notre argumentation dans les concertations promises par le nouveau Ministre de l'enseignement, Christian DUPONT. Dans un premier contact, celui-ci s'est engagé à réfléchir à de nouvelles pistes pour sortir de la situation actuelle. Au moment où ces lignes sont écrites, nous attendons ses propositions, dont nous ne manquerons pas de reparler. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SeGEC  
10 AVRIL 2008

